



# Force Ouvrière

*Syndicat National de la Navigation Aérienne*

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fossna@aol.com](mailto:fossna@aol.com) / Site web: <http://www.snnaf.com>

## **GT « TURN OVER » GROUPES F et G et VT de Roissy**

Le but de ce GT est de remplacer le principe du « turn over » appliqué sur les organismes F et G de façon empirique par une vraie méthode de gestion pour permettre une meilleure anticipation des départs. A la demande de FO la VT de Roissy a été incluse dans cette réflexion ainsi que dans le GT 32h.

Lors de cette deuxième réunion du GT les O.S présentes ont défendu une méthode claire et pérenne d'anticipation des départs pour permettre les remplacements (AVE, ENAC, E/R).

**L'objectif de cette gestion est d'anticiper pour permettre l'arrivée et l'obtention de la mention d'unité du nouveau contrôleur ou du nouvel agent VT avant le départ prévu.**

**Départs en retraite** : anticipation de 2 ans avant la limite d'âge ou lorsque l'agent signale sa volonté de départ. Exemple : un agent aura 65 ans en juin 2011, son poste sera ouvert au GS 32h de janvier 2009 pour un AVE qui sera publié pour la CAP de juin 2009.

**Départs sur concours interne / SP/ EP** : anticipation pour les concours internes et SP/EP. Lorsque le concours interne est admis à suivre les cours de la deuxième année de préparation ou lorsque les EP/SP s'inscrivent à la préparation à l'anglais, une affectation est prévue. Exemple : un candidat SP/EP s'inscrit en juin 2009 à l'anglais pour une SP 2010 et donc un départ de l'organisme en cas de réussite en septembre 2010, 1 poste est ouvert au GS 32h de juin 2009.

**Départs sur AVE** : sur ce point aucune réelle solution n'a été validée.

Pour FO il faut tenir compte des précédentes demandes de mutation des agents de l'organisme qui n'avaient pas été retenues par la CAP. Cet indicateur est à prendre en compte pour anticiper les départs. Il est évident que lorsque des agents non originaires de la région atteignent ou vont atteindre les conditions de départ (5 ans en première affectation et 3 ans de qualification - 4 ans en première affectation en période transitoire) il faut prévoir une affectation.

Tout en respectant la confidentialité des débats en CAP les élus FO feront parvenir au Bureau National les informations pour que lors du GS 32H nous puissions sensibiliser l'Administration.

**Départs divers** (Disponibilité, congés parental, inaptitude médicale, arrêt formation...).

FO a souhaité aborder ce point qui constitue un flux non négligeable de départs. Ces situations sont assez délicates à gérer.

Sur le point précis des arrêts formation, FO a défendu le principe qu'il soit proposé un autre poste de contrôle après concertation entre l'agent, l'administration et les O.S en CAP.

L'objectif est d'une part de permettre à un agent de poursuivre dans le domaine choisi et, d'autre part, de renforcer un organisme qui serait en sous effectif lors d'une vague de départs non prévus.

La DSNA a confirmé qu'elle n'écartait pas cette possibilité.

Prochaine réunion fin février 2009.